

LIVRET D'ACCUEIL
MATERNELLE

**École primaire
Thierry Le Cordier**

10 allée Miniéri 23 juin 1993

14100 Courtonne la Meurdrac

02-31-62-00-71

ce.0140504x@ac-normandie.fr



RENTREE DES CLASSES

La rentrée pour votre enfant est prévue le :

Lundi 1^{er} septembre à 8h50

Votre enfant va rentrer à l'école
maternelle.

C'est une étape importante de sa
vie qui va s'accompagner de
changements.

Afin que cette transition
s'effectue dans de bonnes
conditions, nous avons regroupé
dans ce livret les
renseignements et les
recommandations qui nous
paraissent importants et qui ont
pour but le bien-être des
enfants.

Nous vous demandons d'en
prendre connaissance et sommes
à votre disposition pour
répondre à vos questions.

BIENVENUE À VOUS ET À VOS ENFANTS !

Les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils ont 3 ans d'ici la fin de l'année en cours.

Pour venir à l'école, les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité, c'est-à-dire préparés à la séparation avec leurs parents et être propres.

Les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est obligatoire pour que votre enfant s'adapte et progresse.

C'EST QUOI L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Durant 3 ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques et artistiques. Il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie en groupe. Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.



La scolarité de votre enfant à l'école est composée de 3 cycles :

- Le cycle 1 : petite section (PS), moyenne section (MS) et grande section (GS)
- Le cycle 2 : CP, CE1, CE2
- Le cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème}

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée ;

- de 3 enseignantes : Mmes Laboureau, Sohier et Othon
- d'un RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) avec une psychologue scolaire et un maître E.

Il y a également un service médico-social composé :

- d'un médecin scolaire
- d'un infirmier scolaire



LES ADULTES QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER A L'ÉCOLE

Pendant le temps scolaire et périscolaire :

 <p>Laëtitia PS - MS- GS</p>	 <p>Hélène CP-CE1-CE2</p>	 <p>Linda CE2-CM1-CM2</p>
 <p>Nathalie Atsem/Bus</p>	 <p>Virginie Cantinière</p>	 <p>Nadège Garderie</p>

Directrice : Linda Othon

Les sigles de l'école :

ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés de l'École Maternelle

PS : Petite section

MS : Moyenne section

GS : Grande section

école maternelle : de la petite à la grande section

école élémentaire : du CP au CM2



LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h50 – 12h

13h40 – 16h30



Le matin :

Les enfants sont accueillis de 8h40 à 8h50.

Chaque enfant est accompagné par un adulte jusqu'à sa classe.

Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour emmener votre enfant afin qu'il puisse participer aux activités d'accueil.

L'après-midi :

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 13h40.

Les portes rouvrent à 16h30.

Il est demandé aux parents d'attendre qu'un adulte de l'école ouvre le portail pour entrer dans l'école.

LES VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT : 18 octobre au 2 novembre 2025

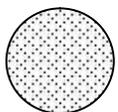
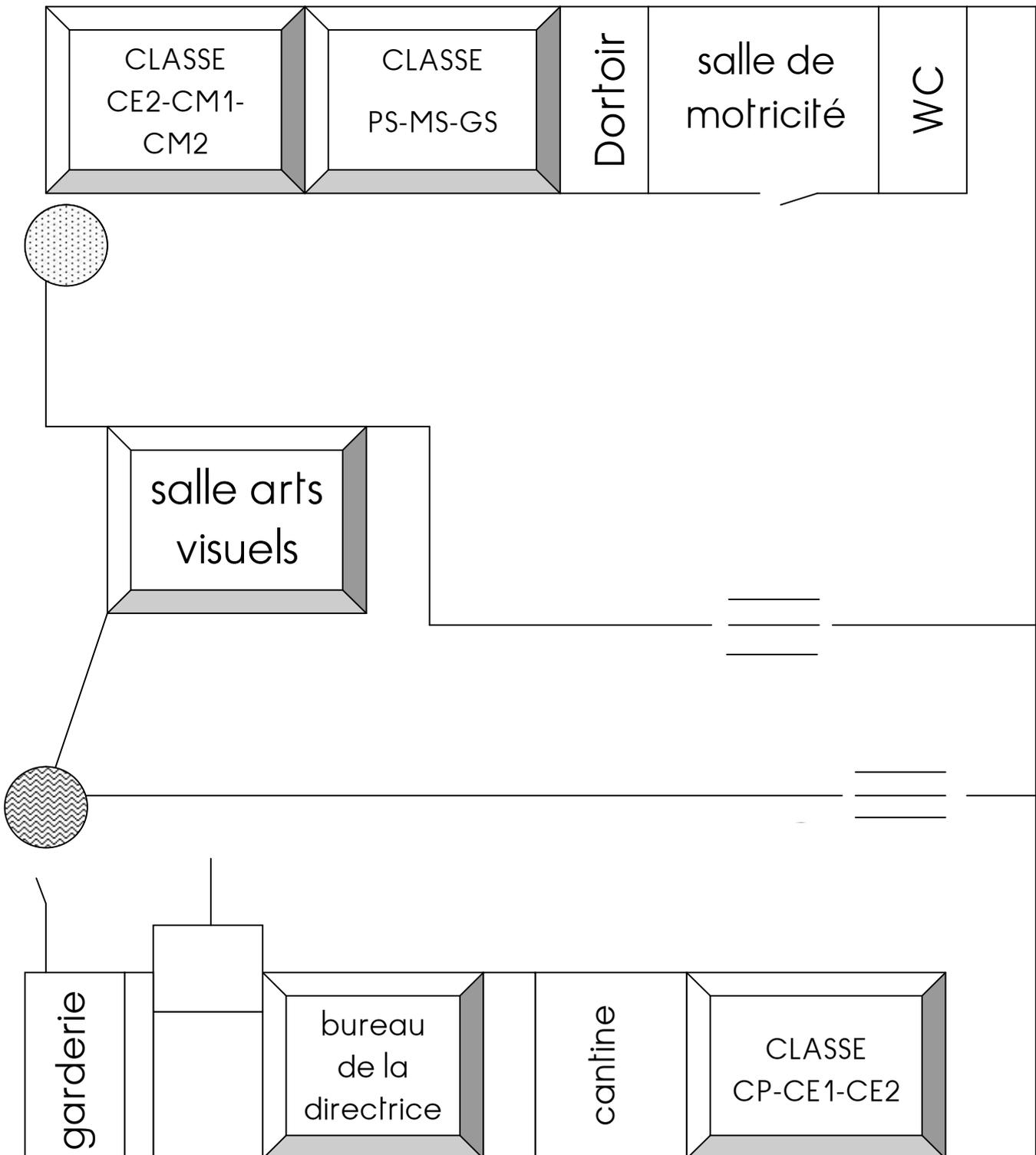
NOËL : du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026

HIVER : du 14 février au 1^{er} mars 2026

PRINTEMPS : du 11 avril au 26 avril 2026

Début des vacances d'été: samedi 4 juillet 2026

Se repérer à l'école



Point d'accueil des enfants le matin dès 8h40 et l'après-midi dès 13h30
Lieu de sortie des classes de maternelle et CE2-CM1-CM2 à 12h00 et 16h30.



Lieu de sortie pour les enfants de CP-CE1-CE2 à 12h et à 16h30.

VÊTEMENTS : PENSEZ

« PRATIQUE »

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation, dans la salle de motricité) et parfois salissantes (peinture, collage), il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul.) Eviter les bretelles, les salopettes et les vêtements que vous craignez d'abîmer.

Les écharpes sont interdites, préférez les tours de cou.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est recommandé d'écrire leur nom et leur prénom dessus.



ASSURANCE SCOLAIRE

Une assurance est obligatoire pour toutes sorties scolaires. Merci donc de fournir dès les premiers jours une attestation d'assurance aux nom et prénom de votre enfant ayant les mentions « responsabilité civile » (elle couvre les dommages causés par l'enfant à autrui) et « individuelle accident » (indispensable si l'enfant est victime d'un accident du fait de sa seule responsabilité.)

CANTINE / GARDERIE / BUS

Chaque semaine, vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant une fiche d'inscription. Il est indispensable que cette fiche soit remise dans le cahier de liaison et donnée à l'enseignante le lundi matin.

Les changements en cours de semaine doivent être exceptionnels et être notés dans le cahier de liaison ou de téléphoner à l'école.

La garderie accueille les enfants :

- le matin de 7h30 à 8h40
- le soir de 16h30 à 19h

Tout enfant non récupéré à 16h35 est automatiquement confié à la garderie. Un goûter peut y être apporté.



Les enfants mangeant à la cantine sont encadrés par le personnel municipal de 12h à 13h30. Les menus de la cantine sont affichés à l'école et peuvent être consultés sur la page facebook de la municipalité.

Pour connaître le trajet du bus, merci de vous adresser à la mairie.

Le règlement vous sera remis par la mairie à la rentrée.



« Les enfants doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation. »

Extrait de la Loi n°2005-102 du 11-2-2005 JO du 12-2-2005

Que devez-vous faire si votre enfant :

Est malade

- prévenir l'école de son absence le jour même (avant 9h de préférence)
- en cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical autorisant son retour

A une maladie chronique (asthme, diabète, épilepsie, allergies...)

- prévenir l'école, le service de restauration scolaire et la garderie pour mettre en place **un PAI** (projet d'accueil individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire). Il sera établi entre l'école et la famille sous couvert du médecin scolaire.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.

Pensez à demander à votre médecin une posologie sur 2 prises par jour.

Il est rappelé qu'un enfant malade ne doit pas aller à l'école, pour lui comme pour les autres qu'il pourrait contaminer.

N'est pas propre

Prévenez l'école afin qu'elle adapte éventuellement sa rentrée



Ne veut pas venir à l'école ou pleure tout le temps pour y aller

- Prenez le temps de rencontrer l'enseignant et d'instaurer un dialogue
- Si la situation perdure vous pouvez prendre contact avec nos partenaires éducatifs

APE

L'APE est l'association de parents d'élèves.

Son but est de mettre en place des actions afin de subventionner les voyages scolaires, le matériel pédagogique, les jeux de classe, le matériel de sport, les intervenants pour monter les spectacles. C'est permettre aux élèves de l'école d'apprendre dans des conditions agréables.

Tout parent peut être bénévole de l'association.

Représentants de parents

Les représentants de parents au conseil d'école sont des parents élus en octobre.

Ils sont le porte-parole de l'ensemble des parents de l'école.

Les documents de la rentrée

Le cahier de liaison est de couleur grise. Sont collés dans ce cahier les documents administratifs donnés par l'école que vous devrez signer. Il est fortement conseillé de regarder ce cahier tous les jours.

La réunion de rentrée des classes a lieu dans le courant du mois de septembre. La date vous sera donnée par l'enseignante de votre enfant. Elle est très importante et fortement recommandée.

BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

Pour la rentrée votre enfant,

aura besoin de :

- son doudou / sa suce
- un change complet (dont chaussettes)

pour les accidents,
dans un sac plastique
marqué à son nom.

n'aura pas besoin de :

- ses jouets
- de goûter
- de bijoux



Quelques conseils...

Dans les semaines qui précèdent la rentrée il est très important de positiver l'école auprès de votre enfant. Lui décrire comme un lieu de vie où il découvrira beaucoup de choses, où il sera avec d'autres enfants, où il va chanter, s'amuser, dessiner, etc... Bref tout mettre en œuvre pour lui montrer que vous êtes heureux pour lui qu'il s'y rende.

Le jour de la rentrée, avant de quitter la maison, bien lui expliquer comment cela va se passer : vous allez l'accompagner, puis le remettre à son maître ou sa maîtresse, que vous l'embrasserez bien fort et que vous partirez pour le laisser avec ses nouveaux camarades. Pensez bien à lui dire que vous viendrez le chercher et quand, il sera rassuré et tout se passera bien. Ne partez pas sans avoir dit au revoir à votre enfant. Toutefois, des au-revoir qui dureraient trop longtemps sont l'assurance d'un enfant qui pleure, qui vit mal cette séparation... Et ne vous affolez pas s'il pleure beaucoup, ce sera passager.

Horaires de l'école

7h30 - 8h40 : garderie

8h40 - 8h50 : accueil

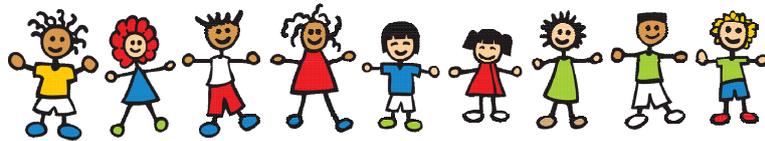
8h50 - 12h00 : enseignement scolaire

12h00 - 13h30 : cantine

13h30 - 13h40 : accueil

13h40 - 16h30 : enseignement scolaire

16h30 - 19h00 : garderie



NOUS CONTACTER



Les parents peuvent être reçus par les enseignantes après la classe, si possible sur rendez-vous (pour être sûr de trouver un interlocuteur disponible) Le directeur reçoit le soir après la classe ou pendant sa journée de décharge.



téléphone

02 31 62 00 71

07 66 99 85 60

si possible avant ou après la classe



mail

ce.0140504x@ac-normandie.fr



le cahier de liaison

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Il vous est également réservé pour toute communication écrite avec l'enseignante.

périscolaire

06 01 00 04 01

